AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION " BRETAGNE "

(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36-01-74

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94

Imprimerie de la station " Bretagne " - Directeur-Gérant : P. JOURNET — Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presses : 528 AD

Bulletin n° 5

12 avril 1979

CULTURES FRUITIERES

LE "FEU BACTERIEN", MENACE POUR LES VERGERS FRANÇAIS

Dû à la bactérie "Erwinia amylovora", le "feu bactérien", dangereuse maladie des rosacées (tribu des pomoïdées), est apparu dans notre pays en 1972, les premiers foyers ayant été détectés sur des haies d'aubépine dans le Nord de la France, entre Dunkerque et la frontière belge. Malgré les mesures très énergiques prises dès cette époque (destruction par le feu des végétaux contaminés), la maladie progresse de façon inquiétante : elle a été décelée pour la première fois l'été dernier dans de nombreuses communes des Flandres, si bien que la zone contaminée du Nord s'étend de façon presque continue de Dunkerque à Bailleul.

Mais il faut souligner surtout l'apparition, en 1978, du feu bactérien sur poiriers dans plusieurs départements du Sud-Ouest : Landes, Pyrénées Atlantiques, Lot-et-Garonne.

En raison de la grave menace que constitue cette affection pour les vergers français, et du fait que les moyens de lutte sont actuellement très limités, il est indispensable que tout nouveau foyer soit très rapidement détecté. C'est pourquoi nous alertons tout spécialement les pépiniéristes, mais aussi les arboriculteurs et même les amateurs de vergers, en demandant à tous de se montrer vigilants pendant la période de végétation. Si des symptômes proches de ceux décrits ci-après étaient observés, prévenir d'urgence le Service de la Protection des Végétaux qui procèdera éventuellement aux prélèvements nécessaires en vue d'une détermination par un laboratoire spécialisé.

Plus la découverte d'un nouveau foyer sera rapide, plus grandes seront les chances d'éradication. Les poiriers et les aubépines doivent être particulièrement surveillés mais également les cotoneasters, les pyracanthas et les cognassiers.

SYMPTOMES AU PRINTEMPS

La pénétration de la bactérie a lieu au printemps au cours de la floraison. Les bouquets floraux noircissent et se dessèchent, restant fixés sur l'arbre. Puis les jeunes pousses noircissent également et prennent un aspect caractéristique en forme de crosse. Le dessèchement progresse ensuite vers les rameaux et les charpentières. Les feuilles des parties atteintes semblent littéralement brûlées. Plusieurs branches et même la totalité de l'arbre peuvent être attaquées. Sur les variétés sensibles de poiriers, comme Passe-Crassane, l'arbre entier peut être détruit en une saison, d'autant plus que des contaminations se produisent également lors de la seconde floraison.

P. 1/2

.../...

SYMPTOMES AU COURS DE L'ETE ET DU PRINTEMPS SUIVANT

Alors que sur les branches saines les fruits grossissent normalement, on trouve sur celles atteintes, des fruits momifiés et noirs. L'attaque de la bactérie gagnant vers la base de l'arbre, les fruits ne sont plus alimentés par la sève. Ils se ratatinent, se dessèchent et restent fixés sur l'arbre. Sous l'écorce des charpentières attaquées, des striations rougeâtres apparaissent dans les tissus du liber.

La bactérie évolue peu au cours de l'hiver et reprend son activité au printemps suivant. Il se forme sur les branches et le tronc des craquelures plus ou moins importantes avec exsudation de gouttelettes blanchâtres, puis ambrées, contenant de nombreuses bactéries. Elles seront à l'origine de la contamination d'autres fleurs/

MOYENS DE PROPAGATION DU FEU BACTERIEN

Les bactéries sont susceptibles d'être transportées par les insectes et surtout les oiseaux migrateurs : étourneaux, grives ... Le matériel végétal infecté, les outils de taille et les caisses ayant contenu des fruits provenant de vergers contaminés peuvent également être à l'origine de la dispersion de la maladie, de même que le vent et la pluie.

MOYENS DE LUTTE

Il n'existe pas actuellement de moyen de lutte curatif. Des dispositions particulières doivent être envisagées dès l'apparition de foyers, comme par exemple la destruction par le feu des sujets atteints.

Pour réduire les risques d'infection dans les plantations fruitières, des traitements cupriques à action préventive sont recommandés :

- à l'automne, sur pommiers et poiriers, deux traitements pendant la période de la chute des feuilles (500 g/hl de cuivre métal).
- au printemps, sur poiriers, un ou deux traitements, du débourrement à la préfloraison (250 g /hl de cuivre métal).

En dehors de la lutte chimique, les mesures suivantes sont conseillées :

- éviter d'introduire du matériel végétal (greffons, plantes sensibles ...) provenant de zones ou de pays contaminés : Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, R.F.A., R.D.A., Turquie.
- ne pas traiter les poiriers avec un régulateur de croissance ou à la gibbéréline, car ces substances favorisent une seconde floraison.
- désinfecter fréquemment les outils de taille à l'alcool à brûler.

LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE LE FEU BACTERIEN ET IMPORTATIONS DE PLANTES DE LA FAMILLE DES ROSACEES

Nous rappelons aux pépiniéristes deux arrêtés ministériels importants :

- le premier du 13 janvier 1977 (Journal Officiel du 2 février 1977) concernant la lutte obligatoire contre le feu bactérien
- le second du 15 février 1977 (Journal Officiel du 19 février 1977) relatif à l'importation de plantes et de parties de plantes vivantes de la famille des rosacées.

Les dispositions de ces arrêtés doivent être respectées scrupuleusement.

......

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les risques de contamination vont augmenter rapidement avec l'arrivée d'un temps plus doux. Maintenir la protection des arbres en tenant compte des informations données dans notre bulletin du 30 mars.

GRANDES CULTURES

RAVAGEURS ET MALADIES DES CEREALES

Le temps froid et humide de ces dernières semaines a provoqué un important retard de végétation.

Les BLES, encore en cours de tallage (stade 4 à 5) présentent parfois de légères attaques de piétin verse et de fusariose. On observe souvent des taches de septoriose (S. tritici) sur les feuilles les plus anciennes.

Une application fongicide n'est préconisée que début montaison, dans les situations favorables aux maladies du pied (semis précoces et profonds, fortes densités) et lorsque 20 % des talles sont atteintes. Ces conditions ne sont pas remplies actuellement.

La majorité des ORGES D'HIVER sont nettement redressées (stade 5). Des attaques de rhynchosporiose sont fréquemment signalées. Si le temps froid et humide persiste, une intervention pourra être entreprise début montaison.

RAVAGEURS SOUTERRAINS DU MAIS

Les produits utilisables sont indiqués dans le tableau de la page suivante.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE LA CAROTTE

Utiliser, en traitement de sol, l'un des insecticides du tableau ci-dessous, en donnant une préférence aux granulés dont la durée d'action est plus longue.

Matière active		Spécialités			
		en granulés		pour pulvérisation	
Bromophos-éthyl				Nexagan EC 40	15 l/ha
Carbophénothion	6 kg/ha	Rémadion MG 5	120 kg/ha	Rémadion	40 kg/ha
Chlorfenvinphos	5 kg/ha	Birlane G 10) Psilatox granulé)	) 50 kg/ha	Birlane CE 40	12,5 l/ha
Diazinon	8 kg/ha	Basudine 10 G Umuter D	80 kg/ha 160 kg/ha		
Dichlofenthion	6 kg/ha	Tri-VC-13 granulés	120 kg/ha		
Diéthion	5 kg/ha			Rhodocide	10 l/ha
Fonofos	2 kg/ha	Dyfonate 5 G	40 kg/ha		
Trichloronate	2,5 kg/ha	Phytosol Phytosol 5	100 kg/ha 50 kg/ha	Phytosol 50	5 l/ha

L'Adjoint au Chef de la Circonscription
phytosanitaire "Bretagne",

G. PAITIER.

Dernière note : Bulletin n° 4 du 30 mars 1979

P 123

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

CIRCONSCRIPTION "BRETAGNE"

12 AVRIL 1979

LES TRAITEMENTS DU SOL EN CULTURES DE MAIS

Matière active et dose en g/ha	Spécialités commerciales	Ravageurs			
		Larves de Taupins	Scutigérelles	Nématodes	Oscinies
⊕ Lindane* 1 500 g en plein	nombreuses	+ + +	o	o	o
Bendiocarbe 300 g en localisation	Garvox 3G et Niomyl 3G	+ +	+ +	o	+ +
Carbofuran 600 g en localisation	Curater (granulés)	+ + +	+ + / + + +	+ +	+ + +
⊕ Chlorméphos 300 g en localisation	Dotan (granulés)	+ + +	+ + / + + +	o	+ + / + + +
⊕ Chlorpyriphos 500 g en localisation	Dursban 5 G (granulés)	+ + / + + +	+ + / + + +	o	+ / + +
Ethoprophos 4 000 g en plein	Mocap 20 CE (pulvérisation)	+ + / + + +	+ + / + + +	+ +	?
Fonofos 350 g en localisation	Dyfonate 5 G (granulés)	+ + / + + +	+ + / + + +	o	+ / + +
Parathion 10 000 g en plein	nombreuses	+ + / + + +	+ +	o	+
Parathion + Chlorfenvinphos : 500 + 500 g en localisation	Birlane mixte (granulés)	+ + / + + +	+ +	o	+
⊕ Phoxime 5 000 g en plein	Volaton 5 Agridine 5 (granulés)	+ +	+ + / + + +	o	+

* Le traitement au Lindane doit être effectué au moins 15 jours avant le semis du maïs

⊕ Ces insecticides entrent aussi dans la composition d'insecticides-engrais

Remarque : Le Lindane, le Parathion et la Phoxime sont autorisés sur toutes cultures

Légende :

o : inefficace

\+ : peu efficace

\+ + : moyennement efficace

\+ + + : bonne efficacité

? : efficacité à confirmer